

Commissions hydroélectriques des autres provinces.

Nouvelle-Ecosse.—La Commission de la Force motrice de la Nouvelle-Ecosse exploite deux usines génératrices à la baie St-Margaret, l'une sur la rivière North East, à environ deux milles de son embouchure, mue par une chute de 156 pieds et développant 3,900 h.p., l'autre à proximité de l'embouchure de la même rivière, auprès d'une chute de 90 pieds et développant 6,900 h.p.

L'usine hydroélectrique de la Compagnie du Gaz de Lunenburg, sur la rivière Mushamush, à un mille de Mahone, fut aussi achetée et rebâtie; une chute de 22 pieds lui permet de développer 700 h.p. Le courant électrique produit par les usines de la baie St-Margaret est vendu par la Commission à "the Nova Scotia Tramways and Power Co.,"; l'électricité produite par l'usine de Mahone est vendue à la Compagnie du gaz de Lunenburg, qui la distribue dans les villes de Lunenburg et Riverport.

Nouveau-Brunswick.—La Commission de la Force motrice électrique du Nouveau-Brunswick a construit une usine à l'embouchure de la rivière Musquash, sous une chute de 95 pieds, qui donne l'impulsion à des turbines développant 11,100 h.p. Cette usine qui fonctionne depuis mai 1923, distribue son courant aux municipalités de St-John, Moncton, Fairville, Westfield, Fairvale, Hampton, Norton, Sussex, Apohaqui, Petitcodiac et Salisbury. La Commission achète aussi du courant de "the Bathurst Co." qu'elle revend à la ville de Newcastle.

Manitoba.—La Commission de la Force motrice du Manitoba a entrepris la fourniture du courant à la cité de Winnipeg et construit 164 milles de ligne de transmission, reliant Winnipeg à Oakville, Portage la Prairie, Carman, Morden et Roland. La Commission a acheté l'usine hydraulique de Minnedosa Power Co.; elle a aussi construit à Virden une usine à combustible, mue par deux moteurs à pétrole développant ensemble 240 h.p. L'usine de Minnedosa possède une turbine hydraulique de 450 h.p. mue par une chute de 19 pieds et deux moteurs à pétrole de 120 h.p. chacun. Minnedosa et Virden ne sont pas reliées au réseau des lignes de transmission; ce sont des unités séparément exploitées.

VIII.—MANUFACTURES.

1.—Évolution des manufactures canadiennes.

On définit la fabrication comme une opération ayant pour objet la transformation des matières premières, soit à la main, soit à l'aide des machines, ajoutant ainsi, nous disent les économistes, une utilité nouvelle et, par conséquent, une valeur supplémentaire à l'utilité et à la valeur des matières premières. Dans les sociétés primitives et à la naissance des nouveaux pays, la fabrication s'exerçait dans la maison de l'artisan et pour les besoins de son ménage; et c'est ainsi que procédaient les pionniers de la colonisation du Canada, aux dix-septième et dix-huitième siècles, faisant marcher de pair leurs ateliers et la culture du sol ou bien devenant artisans pendant la morte saison agricole. Plus tard, concurremment avec l'évolution de la société, la fabrication s'est transportée dans des ateliers spéciaux, constitués pour les besoins de la localité ou du voisinage immédiat; ce procédé était en usage dans l'est du Canada pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.